



Schloss Auhof
A-4040 Linz
Austria

Tél: +43 (0)732 2468
Fax: +43 (0) 32 2468 33959

Présidence autrichienne
Office of Mr. Wolfgang Schüssel
Ballhausplatz Number 2
1014 Vienna
Austria

12 Avril 2006

Monsieur le Président,

En tant que membres du Groupe constitutionnel européen ayant fait paraître une première proposition de Constitution européenne en 1993 et une version simplifiée du Traité constitutionnel en juin 2003, nous avons le plaisir de vous adresser un Traité constitutionnel remanié, basé sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, lui-même soumis par la Convention et la Conférence intergouvernementale.

L'objectif de cette révision est de proposer un texte qui puisse être approuvé par les électeurs européens sans considération aucune de leur appartenance politique, qu'elle soit de gauche ou de droite. Apporter des changements superficiels ne permettrait pas d'atteindre cet objectif, tandis que soumettre à nouveau un texte peu ou pas modifié entraînerait probablement une réaction fortement négative de la part d'électeurs s'estimant déconsidérés. Cependant, il apparaît aujourd'hui encore nécessaire de rédiger un texte de base qui expose les principes fondamentaux de l'Union et qui soit compréhensible.

Nous ne pensons pas que la solution consiste à "grappiller" des éléments choisis dans le texte de la Convention: cela ne permettrait pas d'établir le cadre à l'intérieur duquel les modifications peuvent être comprises, tout comme cela ne permettrait pas de simplifier la base existante du traité. Nous ne pensons en outre pas que l'ajout d'une préface apaise les électeurs. Chacune des parties principales comporte des défauts et doit être améliorée. Nous avons par conséquent défini six critères pour guider la révision du texte du Traité modifié établissant une Constitution pour l'Europe:

Facilité de compréhension: le jargon juridique et des expressions telles que "ressources propres" ont été abandonnés;

Brièveté: des précisions inutiles, des effets rhétoriques et des symbolisations inadéquates ont été bannis;

Définition claire du rôle de chacun: les prérogatives politiques des Etats membres sont mieux protégées de sorte que les décisions sont prises au plus près des électeurs, et que la crainte de voir émerger une dynamique à sens unique est apaisée;

Flexibilité en matière de structures sociales: le marché unique doit certes demeurer ouvert et vierge de toute distorsion interne, mais les Etats membres doivent faire preuve de flexibilité afin de pouvoir ajuster leurs structures sociales d'après-guerre aux nouvelles exigences mondiales en tenant compte de la capacité d'adaptation de leurs propres électeurs;

Respect des principes démocratiques: les rôles institutionnels ne peuvent être basés sur le partage des tâches entre les institutions, mais doivent au contraire refléter les principes d'une organisation démocratique, et notamment celui de la séparation des pouvoirs;

Réalisme: il vaut mieux décrire les objectifs de l'Union à long terme dans des domaines tels que la politique étrangère et de sécurité en des termes généraux; ils pourront ainsi se développer de manière organique à partir d'expériences concrètes et réussies plutôt qu'à partir de la rhétorique du Traité à laquelle sont opposés défiance et cynisme.

Nous avons tenté de modifier le Traité établissant une Constitution pour l'Europe de façon à atteindre ces objectifs. Cette révision allie les meilleurs aspects de la proposition de la Convention et les éléments principaux du texte proposé précédemment par le Groupe constitutionnel européen. Il se peut que vous et vos collaborateurs ne soyez pas d'accord avec la totalité de nos suggestions. Nous espérons néanmoins que vous considérerez le document que nous avons appelé "Traité constitutionnel" comme un stimulus pour progresser dans l'élaboration d'un Traité fondamental qui concilie les différentes politiques d'une Union élargie tout en respectant les choix individuels des électeurs.

Sincèrement,

Professeur Dr Friedrich Schneider,

Au nom du Groupe constitutionnel européen,

(liste des membres ci-jointe)



EUROPEAN CONSTITUTIONAL GROUP

Professor Dr Peter Bernholz
Wirtschaftswissenschaftliches Zentrum
Institut für Volkswirtschaft, Universität de Bâle

Prof. Dr. Charles B. Blankart
Humboldt-Universität zu Berlin

Prof. Dr. Francisco Cabrillo
Universidad Complutense, Madrid

Jean-Pierre Centi
Doyen de la Faculté d'Economie
Université d'Aix-Marseille

Dr Detmar Doering
Director
Liberales Institut der Friedrich-Naumann-Stiftung

Dr Lüder Gerken
Director

Prof. Dr. jur. Dr. rer. pol. Christian Kirchner LL.M.
Faculty of Law and Faculty of Economics and Business Administration ,
Humboldt University, Berlin

Dr Elena Leontjeva
Chairwoman of Lithuanian Free Market Institute

Dr Angelo Petroni

School of Public Administration in Rome

Professor Dr Joachim Rückert

Institut für Rechtsgeschichte, Johann Wolfgang Goether-Universität, Frankfurt-am-Main

Professor Pascal Salin

Université Paris-IX-Dauphine

Professor Dr Friedrich Schneider

Vice Rector for Foreign Affairs
Johannes Kepler University Linz

Dr Jiri Sachwarz

Liberální Institut, Prague

Mr Peter Stein

CEO
Stein Brothers AB

Professor Roland Vaubel

Lehrstuhl für Volkswirtschaftslehre
Universität Mannheim

Frank Vibert

Directeur
European Policy Forum

Professor Jan Winiecki

Warsaw